

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER Les GARENNES

Jeudi 7 juin 2018

Maison des Hautes Garennes

Présents :M. Jacques BARRAUD, Mme Catherine CASTANG, Mme Odette DROUHARD, M. François FERRET, Mme Annick GAUDRÉE, Mme Émeline GAUDRÉE, Mme Jocelyne GENDARME, M. Roger MOUJOL, Mme Solange RENON, Mme Claudia RINALDO, Mme Geneviève RIOU, M. Laurent RIOUX, Mme Guadalupe ROLDAN, Mme Suzanne VIGINIER,

Excusés :M. Bernard ABRIAT, M. Laurent CASTANG, Mme CASULLERAS, M. Frédéric DELORME,

Élus :

Mme Régina LAHUTTE, Adjointe au Maire, déléguée aux Jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,

M. Gilles CORDIER, Conseiller municipal délégué à la Circulation et au Stationnement,

Services municipaux :

M. Marc CARPENTIER, Responsable du service Vie locale,

Mme Carole BENOIST, Responsable de la Maison des Hautes Garennes – Centre Social,

Présidente de séance : Mme Catherine CASTANG,

Secrétaire de séance : Mme Carole BENOIST.

- Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE, Adjointe au maire chargée du quartier Les Garennes.
- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance : Mme Catherine CASTANG assure la présidence de séance.
- Validation du Compte rendu de la séance du 8 mars 2018 :

Une demande de bancs au city park Cabrol n'a pas été transcrite dans le projet de compte-rendu.

Au sujet des panneaux d'interdiction de circuler aux camions de plus de 5 tonnes sur l'avenue Jean Jaurès, Mme RIOUX précise qu'il n'y a pas de panneaux leur interdisant de tourner à droite. Sur la question des vibrations ressenties dans les habitations proches, M. CORDIER répond qu'il s'agit d'un phénomène normal. Mme RIOUX propose que soit retravaillé le plan de circulation de ce type de véhicules qui circulent même la nuit. M. CORDIER informe le conseil de quartier qu'un comptage des véhicules, donc une étude, sera mis en place rue de la Croix Marthe. Il se renseignera également sur la qualification de ces voiries, la structure des chaussées, et les arrêtés existants.

Ces remarques faites, le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2018 est validé par les participants.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) La balade urbaine du 9 juin 2018 :

M. CORDIER rappelle qu'une balade urbaine est une visite de terrain permettant à chacun, habitants, élus et services municipaux, d'aller observer ensemble les atouts, les faiblesses, les problèmes et les points de satisfaction rencontrés au sein du quartier. Elle se fonde sur l'expertise des habitants qui pratiquent ces lieux au quotidien. Elle peut également avoir un intérêt de découverte des différents quartiers.

Le conseil de quartier a élaboré un parcours à visée « technique » de l'espace public. M. CORDIER incite le conseil de quartier à s'emparer de cet outil qu'est la balade urbaine et de le rapprocher de la thématique des « circulations douces » (cyclistes et piétonnes), et de faire un lien avec le déploiement des zones 30 dans la ville.

La balade urbaine présente l'avantage de faire remonter des problèmes rapidement par les services techniques de la Ville, exceptés les sujets plus « structurants ».

M. FERRET regrette que le parcours du 9 juin n'aborde pas l'avenue Jean Jaurès pour aborder certaines problématiques. M. CORDIER répond qu'il peut se rendre disponible pour se rendre sur site pour examiner des situations.

Pour information, M. CORDIER annonce qu'une campagne de marquage au sol est lancée.

La balade urbaine des Garennes partira samedi 9 juin à 14h00 de la caserne des pompiers de Palaiseau rue Gutenberg, se poursuivra avenue du 1er Mai, avenue de Stalingrad, chemin de Briis, rue Henri, rue de la Butte Chaumont, rue Pierre Curie, rue de Unna, rue Taucha, rue Gustave Flaubert, rue Henri Barbusse, rue Emile Baudot, Chemin des Bœufs, Bretelle de la A 10 (vers 16h00).

b) Présentation des arbitrages budgétaires et des réalisations prévues aux Garennes.

Mme LAHUTTE introduit le sujet en rappelant comment se compose le budget primitif de la Ville de Palaiseau :

Il comprend deux parties :

- La section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses imputables à l'activité des services de la ville (frais de personnel, fournitures, entretien, subventions au monde associatif, au CCAS....)
 - Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 46 680 836 €
dont 27 500 K€ de frais de personnel
- La section d'investissement qui décrit les opérations relatives à la valeur du patrimoine de la collectivité
 - Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 13 543 044 €
Soit un budget global de 60 223 880 €

Mme LAHUTTE poursuit par le programme d'investissement 2018 : grâce aux efforts faits en matière de dépenses publiques et en dépit du désengagement de l'état, la ville réussit à :

- maîtriser son budget de fonctionnement,
- redresser ses finances,
- dégager pour la deuxième année consécutive une capacité record à investir avec la somme de 8 315 K€ en 2018 au bénéfice des palaisiens, dont 523 K€ sous forme de fonds de concours.

Les priorités d'action de la Municipalité en matière d'équipement énoncées dès 2015 restent toujours :

- l'amélioration du patrimoine bâti et la rénovation lourde des bâtiments scolaires,
- la sécurité des palaisiens,
- le patrimoine et la transition énergétique.

En 2018, le programme d'investissement regroupe principalement :

- les investissements récurrents et nécessaires aux services,
- le fonds de concours voirie,
- les grosses rénovations des bâtiments notamment scolaires,
- la mise en accessibilité des équipements scolaires et du patrimoine bâti,
- le renouvellement des équipements informatiques,
- le déploiement de la vidéo-protection.

Les crédits d'investissement sont répartis comme suit :

- Scolaire : 1 531 880 € soit 18 % du total des investissements prévus au budget,
- Espace public avec fonds de concours CPS : 2 035 600 €,
- Sports : 307 200 €,
- Enfance (hors scolaire), Petite enfance, Restauration : 332 000 €,
- Culture : 75 606 €,
- Sécurité et accessibilité : 1 180 000 €,
- Moyens, Logistique : 669 700 €,
- Vie locale, Jeunesse et structure de quartier : 72 000 €,
- Patrimoine Bâti : 2 035 310 €.

Mme LAHUTTE présente les réalisations prévues aux Garennes :

- Scolaire :
 - Maternelle Etienne Tailhan :
 - Reprise du mur derrière la gazinière dans la salle des maîtres,
 - Réalisation d'une clef pour l'accès au centre de loisirs,
 - Pose de porte manteaux des petites sections,
 - Achat d'un lecteur CD,
 - Différentes actions préventives seront faites cet été : contrôle de l'éclairage, vérification des robinetteries, des plaques de faux-plafond, etc....)
 - Élémentaire Etienne Tailhan :
 - Bouchage du bac à graisse,
 - Pose de cimaise dans la classe de Mr Nicoleau,
 - Passage de l'hydro cureuse dans l'école,
 - Réparation meuble de porte-revue,
 - Installation d'un tuyau extérieur relié au robinet de l'école maternelle,
 - Achat d'un ordinateur pour Mr Nicoleau,
 - Achat d'armoires.
- Espace Public :
 - Aménagement de l'avenue Emile Baudot, au droit de l'opération Océanis.
- Sports :
 - Mise en place d'une structure de Street Workout à proximité du gymnase Cabrol.

- Sécurité et accessibilité :
 - Réalisation de travaux d'accessibilité au Centre de Loisirs des Brazouvers et au gymnase Cabrol.

- c) **Présentation de la charte d'éthique de la vidéo protection et appel à volontariat pour rejoindre le Comité d'éthique.**

Le sujet du déploiement de la vidéo protection à Palaiseau ayant été présenté lors de réunions précédentes, Mme LAHUTTE en rappelle les éléments suivants :

- La vidéo protection vise les objectifs suivants :
 - Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
 - Lutter contre les cambriolages, les vols liés aux véhicules,
 - Protéger les bâtiments et installations publiques,
 - Constater des infractions aux règles de circulation,
 - Réguler le trafic routier,
 - Elucider les infractions.
- Les lieux d'implantation des caméras choisis sont :
 - Les entrées et sorties de ville,
 - Les bâtiments et les installations publiques,
 - Les parkings publics,
 - Des lieux identifiés ayant des nuisances.
- Le planning d'avancement de ce déploiement s'est organisé comme suit :
 - Depuis décembre 2017: 26 caméras installées
 - Septembre 2018 à mars 2019 : implantation de 17 autres caméras
 - Mai 2018: Centre de Supervision Urbaine (CSU) opérationnel.

Mme LAHUTTE poursuit par la présentation de ce qu'est une charte d'éthique dans ce contexte :

Il s'agit d'un encadrement légal, c'est-à-dire le code de la sécurité intérieure (respect des libertés individuelles et collectives). L'adoption d'une charte éthique est accompagnée par la création d'un comité d'éthique chargé de veiller à son respect dont le contenu tient aux :

- principes d'installation des caméras,
- conditions de fonctionnement,
- règles de traitement des images enregistrées,
- rôles et modalités de fonctionnement du comité d'éthique.

Plus précisément, ce comité d'éthique sera un organe de conseil qui sera chargé :

- du respect des libertés publiques et privées fondamentales,
- d'émettre des recommandations sur le fonctionnement du système,
- d'examiner toute demande d'accès à l'image.

Enfin ce comité sera composé par les personnalités suivantes :

- Monsieur le Maire,
- l' Adjoint au Maire sécurité, police municipale et occupation du domaine public,
- un élu de la majorité municipale,
- le-a Directrice/teur Général-e des Services,
- le Responsable de la Police Municipale,
- le Responsable du Service Informatique,
- le chargé de mission du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- le Commissaire de la Police Nationale,
- un membre du conseil de quartier désigné par son conseil,

- les associations des commerçants.

Mme Catherine CASTANG accepte de représenter le conseil de quartier Les Garennes à ce comité d'éthique.

3. Point sur les travaux des commissions : retour sur les travaux des différentes commissions.

Il n'y a pas de compte rendu particulier.

4. Questions diverses.

- Pourquoi bitume-t-on les bacs à fleurs situés à l'entrée de la MDS à l'angle avenue du Général de Gaulle / Rue Michelet ?

- Rue Jean Jacques Rousseau : demande d'étudier la possibilité de créer un stationnement en quinconce, car la situation actuelle favorise la vitesse des véhicules par un effet couloir et ce, malgré un panneau de limitation à 30 km/h qu'il faudrait déplacer car mal positionné et peu visible. Demande de déplacer les stationnements situés le long du 3 rue J. J. Rousseau vers le côté pair avant l'aménagement du quartier en zone 30. Enfin, la mise en sens unique n'est pas respectée.

Gilles Cordier annonce que dans le cadre de la circulation douce et la zone 30, il serait proposé la mise en place d'un contre-sens cyclable sur cette voie.

Un café gourmand est proposé le 15 septembre à 14h, avec accord de Mme Carole Benoist à l'occasion de la journée portes ouvertes au Centre Social avec inscription aux activités (attente de confirmation).

5. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (jeudi 27 septembre, 20h30, Maison des Hautes Garennes – centre social)

Retour sur les événements : la balade urbaine du 9 juin, la fête de l'école et du quartier, le stand des conseils de quartier au Village des Associations, le café gourmand du 15 septembre.